



AGRICULTURE

PROGRAMME D' ACTIONS 2023 - 2024

Sommaire

| | |
|--|----|
| PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES, | 4 |
| MAINTENIR LES ENTREPRISES AGRICOLES | 4 |
| ET FAVORISER L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS | 4 |
| AXE 1 : Prendre en compte de la dimension agricole dans les outils de planification et d'aménagement territorial | 4 |
| ACTION 1 : Prendre en compte la dimension agricole dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) | 4 |
| ACTION 2 : Prendre en compte la dimension agricole dans les projets et aménagements urbains | 4 |
| AXE 2 : Gérer le foncier et faire évoluer le parcellaire agricole | 5 |
| ACTION 3 : Pérenniser les contrats de location en baux ruraux à clauses environnementales liant les exploitations et la collectivité sur les secteurs où le maintien des espaces agricoles est garanti à moyen et long termes | 5 |
| ACTION 4 : Définir ensemble l'orientation des terres agricoles libres, propriété de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ou sous gestion de la collectivité (fondations) | 6 |
| ACTION 5 : Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en posant les principes d'une stratégie de transmission des entreprises agricoles | 6 |
| ACTION 6 : Mobiliser des systèmes de type 'paiements pour services environnementaux' | 7 |
| ACTION 7 : Moderniser le parcellaire en intégrant la préservation de l'environnement via l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) | 7 |
| DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES | 8 |
| Axe 3 : Favoriser l'évolution des systèmes de productions | 8 |
| ACTION 8 : Développer l'agriculture biologique sur le territoire eurométropolitain | 8 |
| ACTION 9 : Susciter et accompagner les projets de diversification agricole pour développer la souveraineté alimentaire du territoire | 8 |
| Axe 4 : Soutenir l'évolution des pratiques agricoles | 9 |
| ACTION 10 : Développer les trames vertes et bleues (TVB) afin de renforcer la fonctionnalité écologique et climatique des espaces agricoles | 9 |
| ACTION 11 : Limiter l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'air | 10 |
| ACTION 12 : Protéger la ressource en eau potable | 10 |
| ACTION 13 : Lutter contre l'érosion et les coulées de boues | 11 |
| ACTION 14 : Encourager le développement de pratiques vertueuses et innovantes dans les exploitations agricoles conventionnelles | 12 |
| ACTION 15 : Développer les pratiques d'éco-pâturage | 13 |
| ACTION 16 : Accompagner les exploitations agricoles dans une démarche bas carbone | 13 |
| Axe 5 : Soutenir l'innovation en agriculture | 14 |
| ACTION 17 : Faire du secteur agricole un contributeur de la politique métropolitaine de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables et des agro-matériaux | 14 |
| ACTION 18 : Etudier les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées en agriculture | 14 |

| | |
|--|-----------|
| SOUTENIR LA STRUCTURATION DES FILIÈRES DE PROXIMITÉ POUR UN TERRITOIRE PLUS RÉILIENT | 16 |
| AXE 6 : Développer les circuits courts pour consolider les débouchés locaux des producteurs du territoire et d'Alsace..... | 16 |
| ACTION 19 : Accompagner les projets individuels de vente directe du producteur au consommateur et des projets de transformation..... | 16 |
| ACTION 20 : Développer la vente directe du producteur au consommateur par un maillage des points de distribution..... | 16 |
| ACTION 21 : Accompagner les projets collectifs de vente directe ou transformation..... | 17 |
| ACTION 22 : Faciliter l'accès des produits locaux au centre-ville de Strasbourg | 17 |
| ACTION 23 : Développer des capacités d'achats groupés des collecteurs locaux de denrées alimentaires à visée de distribution aux plus démunis | 18 |
| AXE 7 : Développer la part des produits locaux dans les circuits de proximité pour consolider les débouchés locaux des producteurs du territoire et d'Alsace..... | 18 |
| ACTION 24 : Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration scolaire | 18 |
| ACTION 25 : Inciter la restauration collective à augmenter sa part d'approvisionnement bio et local..... | 19 |
| ACTION 26 : Renforcer la place des produits bio et locaux dans l'approvisionnement des cuisines centrales des sociétés de restauration..... | 20 |
| ACTION 27 : Consolider les outils de transformation et renforcer le lien avec les IAA pour répondre aux besoins du territoire | 20 |
| RECRÉER LE LIEN ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES CONSOMMATEURS | 21 |
| AXE 8 : Connaître et promouvoir l'agriculture..... | 21 |
| ACTION 28 : Valoriser les connaissances relatives à l'agriculture sur Strasbourg Eurométropole..... | 21 |
| ACTION 29 : Communiquer sur l'agriculture auprès des communes et des habitants..... | 21 |
| ACTION 30 : Assurer la promotion des produits locaux et l'information des consommateurs | 21 |
| ACTION 31 : Organiser une manifestation événementielle annuelle : le Tour des Fermes | 22 |
| ACTION 32 : Organiser une journée d'information à destination des agriculteurs du territoire | 22 |
| ACTION Transversale - 33 : Zones d'Activité Agricole | 23 |
| ANNEXE : GLOSSAIRE | 26 |

Préserver les espaces agricoles, maintenir les entreprises agricoles et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

AXE 1 : Prendre en compte de la dimension agricole dans les outils de planification et d'aménagement territorial

ACTION 1 : Prendre en compte la dimension agricole dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Pilotage : Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : Chambre d'Agriculture d'Alsace CAA

Objectifs :

- Freiner l'étalement urbain
- Concilier développement agricole et développement urbain
- Identifier les zones agricoles ayant vocation à être pérennisées
- Assurer le fonctionnement et le développement des entreprises agricoles en garantissant la constructibilité agricole
- Encourager le développement de ceintures vertes entre zones agricoles et secteurs bâtis

Méthode :

- Recensement des projets de développement des entreprises agricoles et, parallèlement, identification des zones agricoles pérennes (classement A et N), identification et gradation de zones de constructibilité agricole suffisamment spacieuses
- Réunions territorialisées d'échange entre les maires et la CAA pour validation des propositions de zonage
- Consultation des personnes publiques associées (dont CAA), enquête publique et approbation des modifications/révisions de PLUi
- Développement d'une stratégie d'adaptation par les partenaires (collectivité et monde agricole) pour être en capacité de gérer les évolutions nécessaires des documents d'urbanisme
- Réflexion sur les outils à développer au profit de la collectivité afin d'encourager les formes d'agriculture urbaine dans le périmètre des projets
- Définition des modalités de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette

Résultats 2010-2020 :

2016 : reclassement en A ou N inconstructible de 850 ha prévus pour l'urbanisation (sur 2 800 ha)

ACTION 2 : Prendre en compte la dimension agricole dans les projets et aménagements urbains

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

Objectif :

Assurer le maintien des entreprises agricoles, leur fonctionnalité et plus globalement l'équilibre de l'économie agricole du territoire, en dépit des projets d'urbanisation consommateurs de foncier.

Méthode :

Dans le cadre des projets et aménagements urbains d'habitat, de zones d'activités économiques, d'infrastructures de déplacement, une approche concertée et générique est développée entre la collectivité et la CAA. Elle repose sur les étapes suivantes :

- Consultation de la CAA quant au projet d'aménagement envisagé pour identification des difficultés et bonne prise en compte des conditions de maintien de l'activité agricole
- Réalisation des études :

- o diagnostic agricole des périmètres d'étude permettant d'évaluer l'impact du projet sur les entreprises agricoles et l'économie agricole, dont certains pourront faire l'objet de mise en concurrence
- o études ERC (éviter, réduire, compenser) lesquelles feront l'objet d'une mise en concurrence
- o études préalables d'aménagement foncier, lesquelles feront l'objet d'une mise en concurrence par procédure CEA
- Information des agriculteurs concernés par les emprises : périmètre, objet et calendrier du projet.
- Evaluation des possibilités de compensations économiques : attribution de terres libres, indemnisation selon les protocoles (protocole éviction 2016 à mettre à jour en 2023, protocole inondation et coulées de boues 2018 et protocole occupations temporaires 2020), accompagnement au redéploiement, aménagement foncier, restructuration économique
- Elaboration des mesures de compensations environnementales (hamster, zones humides...), prise en compte des enjeux d'insertion écologique et paysagère des projets urbains et anticipation de la problématique liée aux Zones de Non Traitement
- Prise en compte de l'agriculture au titre des activités économiques à développer sur le site (agriculture urbaine intégrée au projet d'habitat, gestion des espaces verts par l'agriculture, ...)

Résultats 2010-2020 :

- 2016 : signature du protocole relatif aux indemnités d'éviction
- 2019 : signature du protocole relatif aux indemnités liées à la gestion du risque inondation et coulées d'eau boueuse
- 2020 : signature du protocole d'accord relatif à l'indemnisation des agriculteurs impactés par les occupations temporaires liées à la réalisation de projets urbains en secteur agricole

Résultats 2021-2022 :

- Protocoles multipartenaires (Eurométropole, communes, agriculteurs, Chambre d'Agriculture) formalisant le schéma de compensations surfaciques permettant de réduire par anticipation l'impact du projet de station d'épuration sur le secteur sud : 2.26 ha compensés pour une emprise de 6 ha.
- Réorganisation foncière sur 20 ha du secteur Baggersee pour neutraliser l'impact du projet de cimetière d'Illkirch sur 6 ha.

AXE 2 : Gérer le foncier et faire évoluer le parcellaire agricole

ACTION 3 : Pérenniser les contrats de location en baux ruraux à clauses environnementales liant les exploitations et la collectivité sur les secteurs où le maintien des espaces agricoles est garanti à moyen et long termes

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA, BGE

Objectifs :

- Consolider la situation contractuelle des exploitants locataires en visant l'exemplarité de la collectivité dans la gestion de son patrimoine
- Inciter à la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques

Méthode :

- Identifier les parcelles propriété de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg au sein des zones agricoles pérennes préalablement déterminées (PLUi).
- Recenser les locataires de ces parcelles, la nature des contrats, les surfaces cultivées, les pratiques et types de cultures.
- Connaître les impacts récents et les menaces foncières concernant les exploitations.
- Négocier leur adhésion au projet d'agriculture locale durable et innovante proposé par les partenaires en les incitant soit :
 - o à diversifier leurs productions au profit des cultures et de l'élevage directement utiles à l'alimentation domestique ;
 - o à améliorer leurs pratiques vis-à-vis de l'environnement ;
 - o à convertir totalement ou partiellement leur exploitation à l'agriculture biologique.
- Elaborer les contrats de bail à ferme comportant d'éventuelles clauses environnementales négociées.
- Éteindre les conventions précaires et mettre en place les baux à ferme avec chaque exploitant adhérent au projet proposé.

ACTION 4 : Définir ensemble l'orientation des terres agricoles libres, propriété de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ou sous gestion de la collectivité (fondations)

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE – Bio en Grand Est

Objectifs :

- Garantir la transparence et l'équité au cours de la procédure d'attribution de terres
- Soutenir les installations de jeunes agriculteurs, les projets de maraichage, les techniques agroécologiques, les modes de production sous certification environnementale, avec priorité donnée à l'agriculture biologique
- Doublement des superficies en bail rural à clause environnementale BRCE à horizon 2026

Méthode :

En cas de libération de terres, le propriétaire ou gestionnaire :

- lance un appel à candidature, relayé par les délégués communaux des secteurs concernés ; si la surface est suffisante pour envisager une installation, elle définit au préalable un cahier des charges descriptif du projet souhaité,
- organise l'échange d'informations avec la Commission Départementale d'Orientation Agricole via la Direction Départementale des Territoires,
- recueille l'avis de la CAA, de BGE et de la commune d'implantation du terrain libre,
- sélectionne l'attributaire en tenant compte des obligations résultant du code rural (priorité aux jeunes agriculteurs dotés) et de ses objectifs (conversion à l'agriculture biologique et/ou développement de l'agriculture de proximité),
- établit le contrat au profit de ce nouvel occupant : bail rural à clause environnementale dès lors que la surface attribuée est en zone A ou N du PLUi, convention d'occupation précaire si la surface est classée à urbaniser.

En cas de cession de contrat d'un agriculteur partant à la retraite à son conjoint ou à son descendant capacitare en ligne directe, le propriétaire ou gestionnaire valide cette cession après avoir étudié le projet de reprise et considéré avec le repreneur toutes les possibilités d'adjonction de clauses environnementales au contrat.

Les partenaires s'attacheront à proposer la mise en œuvre de cette méthodologie à l'ensemble des communes de l'Eurométropole en tant que propriétaires fonciers.

Résultats 2010-2020 :

- 23 BRCE pour 132,5 ha (sur 500 ha propriété VDS/EMS)

Résultats 2021-2022 :

- 28 contrats BRCE sur le territoire EMS représentant 134 ha, dont 4 nouveaux contrats 2021/22
- 5 contrats BRCE hors territoire EMS (VdS ou Fondations) représentant 13 ha, dont 4 nouveaux en 2021/22

ACTION 5 : Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en posant les principes d'une stratégie de transmission des entreprises agricoles

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectif :

Accompagner de nouvelles installations d'ici 2026 sachant qu'environ 55 entreprises agricoles devraient cesser leur activité dans les 5 ans, selon une stratégie partagée entre les partenaires et les JA67

Méthode :

- Définition d'une stratégie concertée avec l'appui du syndicat des jeunes agriculteurs du Bas-Rhin (JA67), la SAFER, Terre de liens et la mutualité sociale agricole (MSA).
- Identifier les agriculteurs en âge de prendre la retraite pour prise de contact et évaluation des perspectives.
- Accompagnement à la transmission de l'entreprise vers le conjoint ou descendant, repreneur capacitare, pour proposer une adhésion au projet agricole du partenariat.
- En cas d'absence de conjoint ou descendant, repreneur capacitare, évaluation des possibilités de fléchage d'une partie significative de la SAU (surfaces propriété de personnes publiques et de l'agriculteur en partance) vers un jeune hors cadre familial (issu ou non du milieu agricole).
- Etude des possibilités de mise en place d'espaces test agricoles.

Résultats 2021-2022 :

- 93 agriculteurs recensés (+ 55 ans sans repreneur identifié et exerçant sur le territoire de l'Eurométropole)
- Prise de contact et entretien individuel avec 24 d'entre eux au cours de l'hiver 2022/23

ACTION 6 : Mobiliser des systèmes de type 'paiements pour services environnementaux'

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

Se doter d'un outil financier permettant de rémunérer des services environnementaux rendus par des agriculteurs.

Contexte :

Afin de déployer une politique agroenvironnementale ambitieuse, les paiements pour services environnementaux (PSE) représentent une piste de rémunération pour des agriculteurs engageant des actions de maintien ou restauration de services écosystémiques (qualité de l'eau, biodiversité, stockage de carbone et fertilité des sols, etc.).

Méthode :

- Etude de préfiguration début 2021 visant à définir le champ d'application des PSE sur les secteurs géographiques prioritaires (zones de captages, d'érosion et/ou de TVB).
- Mise en œuvre opérationnelle des PSE envisagée à l'automne 2021, en lien avec les services de la CAA et de Bio en Grand Est.

Résultats 2021-2022 :

- 6 réunions publiques d'information du dispositif PSE, 80 agriculteurs contactés, 53 simulations réalisées, 32 contrats signés. Une enveloppe de 1 055 000 € sur 5 ans pour un montant moyen de 33 000 € par exploitation

ACTION 7 : Moderniser le parcellaire en intégrant la préservation de l'environnement via l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

Objectifs :

- Abaisser les coûts de production en limitant les consommations d'intrants et favoriser le développement de techniques culturales alternatives (désherbage mécanique...).
- Mutualiser les emprises des projets linéaires et reconfigurer les parcellaires traversés par les infrastructures linéaires.
- Préserver les milieux fragiles (bords des cours d'eaux, zones humides)
- Mettre en place des systèmes agro forestiers.
- Mettre en place des dispositifs pérennes et vivants de lutte contre les coulées d'eaux boueuses.
- Anticiper les besoins fonciers des collectivités pour des projets d'infrastructures

Contexte :

2017-2020 : Des aménagements fonciers sont en cours sur les communes de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim (Rocade Sud) ainsi que sur Lampertheim, Vendenheim, Reichstett pour partie, Eckwersheim, Breuchwickersheim Achenheim pour partie et Kolbsheim (Contournement ouest de Strasbourg). D'autres pourraient voir le jour dans le secteur de la VLIO et dans la zone de l'AAC du captage de Plobsheim.

Méthode :

- Accompagnement par les partenaires des communes et des agriculteurs dans leurs réflexions portant sur l'aménagement foncier afin d'appuyer la pérennisation des entreprises agricoles et veiller à la préservation des éléments de paysage favorables à la biodiversité, la qualité de l'eau et la prévention des coulées de boues.
- Création de commissions communales d'aménagement foncier (Association de l'EMS et de la CAA aux travaux des sous commissions).
- Réalisations d'études préalables d'aménagement foncier (EPAF).
- Identification des futurs projets d'infrastructures des collectivités (voiries, assainissement, pistes cyclables...), afin d'anticiper le positionnement de leur emprise (en propriété ou obtenu si possible par prélèvement lors de l'aménagement foncier).
- Mise en œuvre des aménagements fonciers.
- Evaluation des contributions financières de la collectivité (AFAFE et travaux connexes).
- Intégration des éléments environnementaux dans le parcellaire et les programmes de travaux connexes (zones de non-traitement, bandes enherbées en bordure des cours d'eau, haies...).

Résultats 2021-2022 :

- Aménagements fonciers de la rocade sud à Geispolsheim, Lipsheim et Fegersheim: avant-projet en cours, prise de possession en 2024
- Suivi des 3 AFAFE COS : dépôt des dossiers auprès CNPN et autorité environnementale pour tous les sites en même temps : Vendenheim, Eckwersheim, Reichstett, Lampertheim, Breuschwickersheim, Kolbsheim et Achenheim

Développer une agriculture respectueuse de l'environnement et des ressources

Axe 3 : Favoriser l'évolution des systèmes de productions

ACTION 8 : Développer l'agriculture biologique sur le territoire eurométropolitain

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : BGE et CAA

Objectifs :

- Encourager des modes de production présentant des externalités positives (eau, sol, air, emploi agricole).
- Garantir l'équilibre économique des producteurs.
- Développer les surfaces consacrées à l'agriculture biologique à un rythme de 50 ha/an, soit +300 ha d'ici 2026.

Méthode :

- Organisation de réunions d'information collectives et de fermes bio ouvertes.
- Prise de contact systématique et individuelle avec les agriculteurs intéressés par l'AB.
- Accompagnement des projets individuels et collectifs de production et de valorisation : réalisation des études technico-économiques et études de marché.
- Mise en réseau des acteurs et accompagnement à la certification des opérateurs (céréaliers, paysan-meunier, boulangers).
- Accentuation de la communication valorisant les résultats déjà obtenus.

Résultats 2010-2020 :

- 2010 : 7 agriculteurs bio exploitant 50 ha de SAU sur l'EMS.
- 2018 : Etude de faisabilité d'une filière céréales, farine, pain bio pour les restaurants scolaires de l'Eurométropole.
- 2020 : 19 agriculteurs bio exploitant 289 ha de SAU sur l'EMS.

Résultats 2021-2022 :

- Au total fin 2022 : 24 agriculteurs bio exploitant 317 ha de SAU soit 2.53% SAU bio de l'Eurométropole
- 19 accompagnements individuels réalisés sur les 2 ans

ACTION 9 : Susciter et accompagner les projets de diversification agricole pour développer la souveraineté alimentaire du territoire

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

- Développer la production nourricière pour contribuer à la suffisance alimentaire du territoire : maraichage, légumineuses, élevage.
- Garantir l'équilibre économique des producteurs.
- Développer les surfaces diversifiées à un rythme de 20 ha/an, soit +120 ha d'ici 2026.

Méthode :

- Identification des agriculteurs porteurs de projets de diversification (maraichage, élevage, vergers, légumineuses à vocation alimentaire) et réalisation d'un point de situation systématique.
- Accompagnement des projets individuels et collectifs de production et de valorisation : réalisation des études technico-économiques et des études de marché.

- Organisation de réunions d'information à destination des agriculteurs.
- Accompagnement des projets d'agriculture urbaine en participant à la conception de projets pilotes et en étudiant les possibilités d'implication d'agriculteurs professionnels sous forme d'espaces test.

Résultats 2010-2020 :

- Entre 2010 et 2018 : hausse des surfaces de cultures spécialisées : vergers de 10 à 28 ha, protéagineux de 2 à 5 ha, fruits à coques de 0 à 2 ha, prairies permanentes de 1009 à 1426 ha, fourrages de 68 à 77 ha ; en revanche, fluctuation de la part des surfaces consacrées aux légumes et fleurs de 386 en 2010 à 398 ha en 2015 et 347 ha en 2018.
- Surface en légumes et fleurs sur la ville de Strasbourg : de 6 ha en 2010 à 20 ha en 2018.
- 26 agriculteurs accompagnés entre 2010 et 2019.

Résultats 2021-2022 :

- Enquête Planète Légumes et contacts individuels avec les 43 producteurs de légumes et petits fruits de l'EMS

Axe 4 : Soutenir l'évolution des pratiques agricoles

ACTION 10 : Développer les trames vertes et bleues (TVB) afin de renforcer la fonctionnalité écologique et climatique des espaces agricoles

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectif :

Développer des modes de productions agricoles favorables à l'accueil et au développement de la biodiversité

Méthode :

- Sensibilisation des agriculteurs à la mise en place des dispositifs permettant de préserver la biodiversité.
- Identification des possibilités de compensation carbone appuyées sur des partenariats avec des acteurs privés
- Dans le cas de projets de travaux portés par la collectivité (reméandrage/renaturation de cours d'eau, plantation de haies, renaturation de surfaces, etc.) :
 - o Coconstruction des aménagements
 - o Identification des incidences des travaux sur l'activité agricole (emprises, changements des pratiques agricoles, etc.).
 - o Mobilisation des outils fonciers disponibles (acquisition, contractualisation, BRCE...) dont articulation éventuelle avec les mesures compensatoires environnementales des AFAFE.
 - o Identification du gestionnaire et des modalités d'entretien des infrastructures agroécologiques.
- Évaluation et indemnisation des dégâts de sur-inondation liés aux ouvrages hydrauliques mis en place par l'EMS (ex : barrage écrêteur de crues à Eckwersheim).
- Accompagnement des projets de restauration de milieux aquatiques et de prévention des inondations en secteurs agricoles.

Résultats 2010-2020 :

2012 Identification des zones humides sur Strasbourg Eurométropole.

2013 Identification de l'ensemble des éléments de végétation présent sur le territoire.

2014 Finalisation du schéma de TVB sur Strasbourg Eurométropole.

2019 15 contrats BRCE impliquant création/maintien prairie et/ou haies/bosquets sur les 21 BRCE concernant des terrains situés dans l'Eurométropole.

Résultats 2021-2022 :

- Plantation de 1200 mètres linéaires de haie champêtre, soit 2400 arbustes, sur des terrains sous gestion de la collectivité dans le cadre de baux à clauses environnementales
- Réaménagement du Muelbach d'Osthoffen à Achenheim et du Muhlbaechel à Vendenheim

ACTION 11 : Limiter l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'air

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

Objectifs :

Limiter l'impact sur la qualité de l'air des activités agricoles (usage des produits phytosanitaires, engrais azotés et carburant), responsables notamment de la majorité des émissions d'ammoniac à l'origine de la création de particules fines au sein l'Eurométropole.

Contexte :

Dans la continuité du projet 2016-2021 « Strasbourg, Ville et Métropole respirables », les partenaires souhaitent amplifier les actions visant une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles, dans un cadre méthodologique partagé avec ATMO Grand Est. Ces futures actions s'inscrivent notamment dans le Plan de Protection de l'Atmosphère qui est en cours de révision.

Méthode :

- Diagnostics des pratiques agricoles et de leur impact sur la qualité de l'air (émissions d'ammoniac, de particules et de produits phytosanitaires) ; identification des pistes d'actions.
- Mise en œuvre d'un conseil individuel aux agriculteurs du territoire métropolitain visant à promouvoir la réduction des impacts des pratiques agricoles sur la qualité de l'air.
- Etude pour le développement de filières favorables à la qualité de l'air (légumineuses, cultures BNI...).
- Etude de mise en place de stations météo de proximité.
- Formations collectives sur l'optimisation de la fertilisation et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (qualité de la pulvérisation, réduction des doses, etc.) ; démonstrations de matériels innovants.
- Rédaction d'articles pour la presse spécialisée.

Résultats 2010-2020 :

- 2017 : 49 diagnostics des pratiques agricoles et de leur impact sur la qualité de l'air (ammoniac et émission de particules) ; identification des pistes d'actions
- 2018-2020 : démonstrations de techniques innovantes et publication d'articles de presse
- 2020 : 50 diagnostics individuels sur l'impact des traitements phytosanitaires sur la qualité de l'air; identification des pistes d'actions

Résultats 2021-2022 :

- Actions de sensibilisation collective, article de presse, 2 démonstrations de matériel d'épandage moins émissifs
- Diffusion de la synthèse du diagnostic « volatilisation des produits phytosanitaires » aux exploitations enquêtés
- Déficit d'accord des partenaires quant aux modalités d'accompagnement de la mise en œuvre d'une ZNT élargie

ACTION 12 : Protéger la ressource en eau potable

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectif :

- Concilier activité agricole et préservation des ressources en eau potable, en particulier sur les zones de captage de l'Eurométropole de Strasbourg pour continuer de produire une eau sans traitement et donc préserver la ressource en eau des contaminations d'origine agricole.
- Promouvoir la bonne culture au bon endroit, en combinant les diverses actions de ce programme (Agriculture Bio, Paiement pour Services Environnements, création de filières agricoles) qui permettront de faire levier pour déployer dans les aires d'alimentation de captages des filières agricoles protectrices de l'environnement.
- Promouvoir les techniques culturales ayant une empreinte environnementale moins forte (limitation d'intrants, adaptation des techniques culturales, AFAFE...).

Contexte :

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat qui va être contractualisé entre l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et l'Eurométropole de Strasbourg, une ambition forte est affichée pour privilégier des filières agricoles protectrices de la ressource en eau. Ainsi, de nombreuses actions sont envisagées avec un appui financier de l'agence de l'eau.

L'Eurométropole de Strasbourg compte cinq unités de distribution. L'eau est produite à partir de 10 captages qui seront considérés comme des zones de réflexion et d'action prioritaire (La Wantzenau, Lampertheim, Holtzheim, Geispolsheim, Fegersheim, Eschau, Strasbourg-Polygone, Strasbourg Robertsau, Oberhausbergen, Lingolsheim). Bien que caractérisés généralement par des eaux de bonnes qualités, certains captages d'eau potable du territoire métropolitain peuvent être concernés par des contaminations, notamment des métabolites de produits phytosanitaires ; ils pourraient être référencés comme dégradés dans le SDAGE 2022-2027. En ce sens, ils doivent faire l'objet d'une protection préventive contre tout type de pollution, dont agricole.

Sur les deux captages en projet, à Plobsheim et à la Cour d'Angleterre, les mesures de protection de la ressource seront étudiées avant leur mise en service. Ainsi, une concertation a été mise en oeuvre avec les agriculteurs se trouvant dans la future aire d'alimentation de captage de Plobsheim (AAC). Un premier plan d'actions ciblées est déjà mis en oeuvre dans l'objectif de promouvoir la bonne culture au bon endroit et les bonnes pratiques au bon moment. Les partenaires s'efforceront de le renforcer.

Méthode :

- Diagnostics des pratiques agricoles et de leur impact sur la qualité de l'eau (usage des produits phytosanitaires) et identification des pistes d'actions dans le cadre de la définition des aires d'alimentation de captages afin de les généraliser (étude à prioriser)
- Mise en oeuvre d'un programme d'actions et d'un groupe de travail 'AAC'.
- Mise en oeuvre d'un conseil individuel visant à promouvoir les techniques agro-écologiques sur le territoire métropolitain et sur l'AAC de Plobsheim.
- Sensibilisation et démonstration des bonnes pratiques et de matériels innovants.
- Mobilisation des outils fonciers selon leur pertinence : aménagement foncier, échanges fonciers multilatéraux, PSE, ORE, BRCE
- Développement des aires de lavage et remplissage de pulvérisateurs.
- Formations collectives sur la qualité de pulvérisation, réduction des doses.
- Etudes de mise en place de filières à bas niveau impact (chanvre, luzerne, cultures bio...) ;
- Recherche de l'origine de la contamination, définition et mise en oeuvre d'un plan d'action sur le captage de Lampertheim dans le cadre de la convention de partenariat ERMES.

Résultats 2010-2020 :

- 2016 : Diagnostic des pratiques agricoles de 38 entreprises agricoles sur la centaine que comprend l'AAC, mise en place d'un groupe de travail agricole sur le maintien de la bonne qualité de la ressource en eau.
- 2018 : l'Eurométropole est lauréate de l'AMI « soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est.
- 2018/2020 : Mise en oeuvre de mesures compensatoires sur le site de la Brunnenmatt, enclave agricole de 9 ha située dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la forêt d'Illkirch Graffenstaden, via des échanges entre 9 agriculteurs sur des parcelles propriété de la Ville d'Illkirch Graffenstaden et de l'Eurométropole. Cette enclave est située à l'amont du captage de Strasbourg Polygone.
- 2020 : étude AVP Aménagement d'une aire de lavage et remplissage à Plobsheim et création d'une CUMA.
- 2020-2021 : Etude d'évaluation des enjeux territoriaux du bassin d'alimentation du captage de Plobsheim / Evaluation des conditions de structuration d'une filière de cultures bas niveau d'intrants à vocation énergétique (actions AMI AERM 2018).

Résultats 2021-2022 :

- Phase travaux de l'aire collective de remplissage et lavage de pulvérisateurs sur Plobsheim/Eschau
- Etudes AAC : finalisée pour Plobsheim, en cours pour Lampertheim
- Réponses concertées avec le SDEA aux AMI filières avec avis favorable AERM/Région pour le chanvre biosourcé et la luzerne; projets en cours sur le beurre de pâturage et le développement des prairies

ACTION 13 : Lutter contre l'érosion et les coulées de boues

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

Objectifs :

Limiter la fréquence et l'intensité des phénomènes d'érosions et de ruissellement via la mise en place de dispositifs d'hydraulique douce et le développement de pratiques agro-écologiques.

Contexte :

L'Eurométropole de Strasbourg exerce la compétence définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », ainsi que l'alinéa 4 complémentaire « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » depuis le 1er janvier 2018. Une étude lancée en 2018 en collaboration avec le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) a permis de caractériser l'aléa coulées d'eaux boueuses et de proposer une stratégie de gestion de ce risque, afin de construire un programme d'actions. Cette stratégie et ce programme reposent sur la mise en œuvre de dispositifs d'hydraulique douce et d'assolements concertés avec les agriculteurs concernés, dans le cadre d'une concertation menée par la CAA et l'Eurométropole de Strasbourg.

Méthode :

- Concertation et conciliation entre collectivités et agriculteurs.
- Mise en place de dispositifs de prévention et de lutte contre les coulées de boues (haies, fascines et miscanthus), avec application de la convention d'indemnisation de 2018.
- Développement des assolements concertés et des plans d'actions ciblés.
- Accompagnement de projets individuels et formations collectives visant à promouvoir les pratiques agro-écologiques : journées techniques, tours de plaines sur des parcelles d'agriculteurs développant des pratiques permettant de lutter contre l'érosion des sols.
- Evaluation et indemnisation des dégâts aux cultures agricoles en cas de coulées de boues, au-delà de l'emprise théorique prévue par la convention d'hydraulique douce.

Résultats 2010-2020 :

2018 : Etude BRGM.

2019 : Signature du protocole d'indemnisation.

2019 : Séminaire sur la vie du sol et les techniques agro-écologiques.

2020 : 42 agriculteurs aidés (dont 13 nouveaux en 2020) à hauteur de 13 089,36 euros par an, sur 8 communes ; 7 204,9 mètres linéaires de dispositifs d'hydrauliques douces conventionnés (dont 2 850 ml implantés en 2020).

Résultats 2021-2022 :

- Assolements concertés : 6 réunions pour environ 800 ha concernés
- Révision des propositions hydraulique douce du BRGM et définition du programme : Blaesheim, Mundolsheim, Oberschaeffolsheim
- Concertation sur site avec les exploitants : Osthoffen
- 700 mètres linéaires en 2021 et 300 mL en 2022 d'aménagements d'hydraulique douce sur Hangenbieten, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Osthoffen, Eckwersheim et Vendenheim pour un total de 9km depuis 2019

ACTION 14 : Encourager le développement de pratiques vertueuses et innovantes dans les exploitations agricoles conventionnelles

Pilotage :CAA

Partenaires : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Objectifs :

- Permettre aux agriculteurs conventionnels de trouver des voies de progrès
- Encourager les bonnes pratiques et les labellisations allant au-delà de la réglementation : agroécologie, agroforesterie, réseaux DEPHY, certification HVE, Label Rouge, essais 0 phytos, désherbage mécanique, biocontrôle ...

Méthode :

- Organisation de sessions de formations
- Réalisation de tours de plaine plusieurs fois par an sur les techniques agro écologiques
- Réalisation d'essais agronomiques sur des parcelles d'agriculteurs volontaires (absence de produits phytosanitaire...)
- Soutien au développement des certifications et de sigles de qualité (IGP, AOP, Label Rouge...)

Résultats 2021-2022 :

- 4 tours de plaines à La Wantzenau, Niederhausbergen, Achenheim, Blaesheim
- 11 agriculteurs accompagnés sur les techniques de conservation des sols

ACTION 15 : Développer les pratiques d'éco-pâturage

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

- Permettre une valorisation agricole d'espaces verts, naturels ou urbain.
- Sensibiliser le grand public grâce à la présence de l'animal en ville.
- Limiter les coûts de gestion de ces espaces.

Méthode :

- Réalisation du bilan des projets existants et partage des résultats et bonnes pratiques à l'occasion d'une réunion annuelle.
- Etude du potentiel d'éco-pâturage de 80 parcelles (non agricoles) représentant 77 ha.
- Identification d'espaces en prairie susceptibles d'être mis en pâture.
- Elaboration d'un cahier des charges définissant les objectifs environnementaux et sélection d'un éleveur partenaire.

Résultats 2010-2020 :

- 2011 : 11 ha pâturé par un cheptel de Highland Cattle à la Robertsau.
- 2019 : 40 ha d'éco-pâturage sur la ville de Strasbourg.

Résultats 2021-2022 :

- Lancement d'une étude de potentiel sur Strasbourg

ACTION 16 : Accompagner les exploitations agricoles dans une démarche bas carbone

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

Contexte :

Les principaux gaz à effet de serre concernant le secteur agricole sont le méthane (issu des activités d'élevage) et le protoxyde d'azote. Ce dernier est en particulier émis lors de la fabrication des engrais minéraux azotés à partir de gaz fossile, et surtout lors de leur épandage au champ. En outre, sur le marché mondial des engrais, l'azote est lié au marché du gaz et de l'énergie alors que la production de phosphore et de potassium dépend des activités minières. En particulier, la Chine est le premier producteur mondial d'ammonitrates d'urée ainsi que de phosphore, alors que le Canada est le leader mondial pour le potassium. Pour les engrais azotés par exemple la France ne produit aujourd'hui que 40 % de ses besoins (à partir cependant de gaz fossile importé), le reste étant importé, en particulier de Russie. Dans ce contexte, une diminution du recours à l'épandage d'engrais de synthèse, remplacé lorsque cela est possible par des engrais d'origine organique (fumiers, composts, cultures de légumineuses...) permet non seulement de limiter l'impact climatique du secteur agricole, mais également la dépendance aux pays tiers exportateurs (Chine, Russie, Biélorussie...). Par ailleurs, il convient d'utiliser le levier que représente le secteur agricole pour augmenter la séquestration du carbone (haies, arbres, matière organique dans les sols...).

Objectifs :

- Sensibiliser les exploitants agricoles aux intérêts d'initier une démarche bas carbone et les accompagner dans cette démarche
- Diminuer l'impact carbone du secteur agricole et augmenter les possibilités de séquestration du carbone par les agriculteurs (matière organique dans les sols et la végétation -arbres, haies, cultures pérennes...).
- Réalisation de 10 diagnostics chez les éleveurs bovins et céréaliers

Méthode :

- Organisation d'une demi-journée de sensibilisation aux intérêts de la démarche bas-carbone pour les éleveurs : présentation de l'outil de diagnostic de l'empreinte bas carbone, des références nationales et des potentiels de réduction et des leviers d'action ; témoignage d'éleveurs déjà engagés dans la démarche.
- Identification des éleveurs et céréaliers intéressés au sein de l'EMS.
- Réalisation des diagnostics et des plans d'actions puis restitution des résultats.
- Réalisation d'une fiche de synthèse présentant quelques indicateurs et les leviers d'actions qui seront mis en place dans les exploitations concernées par la démarche.
- Réflexion quant à la valorisation des tonnes de CO2 évitées par le biais des plans d'actions mis en place.

Résultats 2021-2022 :

- 3 diagnostics réalisés

Axe 5 : Soutenir l'innovation en agriculture

ACTION 17 : Faire du secteur agricole un contributeur de la politique métropolitaine de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables et des agro-matériaux

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

Objectifs :

- Evaluer la faisabilité de structuration de filières biomasse à bas niveau d'intrant pour valorisation énergétique (méthanisation et/ou combustion) ou industrielle (textile, écomatériaux...).
- Implanter ces cultures à bas niveau d'intrants sur les secteurs sensibles (captages d'eau potable, zone d'érosion, zones de non-traitement...), en veillant à limiter les risques de concurrence avec les productions alimentaires.
- Développer le photovoltaïque sur toiture.
- Etudier les conditions de développement de l'agrivoltaïsme.

Méthode :

- Sensibilisation des agriculteurs situés prioritairement sur des zones sensibles du territoire (érosion, captages, TVB...) et présentation des résultats de l'étude 2020 relatifs à la production de biomasse.
- Méthanisation :
 - Contribution à l'émergence et à l'accompagnement de projets collectifs de méthanisation.
 - Mise en place d'une plateforme expérimentale de production de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE).
 - Evaluation du potentiel de mobilisation des sous-produits agricoles à des fins énergétiques.
- Biomasse agricole / combustibles agricoles :
 - Identification de communes susceptibles d'accueillir des chaudières biomasse.
 - Benchmarking pour trouver une possibilité de contrat longue durée pour approvisionnement d'une chaufferie collective communale (au-delà des appels d'offres de 3 ans).
 - Identification des avantages mais aussi verrous/contraintes administratifs, techniques, organisationnels et économiques pour une structuration de filière biomasse agricole visant à alimenter des chaufferies collectives.
- Etude d'opportunité d'autres cultures à bas niveau d'intrant, notamment chanvre et lin (usages mixtes : alimentaires et non alimentaires).
- Evaluation de l'impact des projets et valorisation de l'action des agriculteurs en matière de protection de l'environnement.
- Solaire photovoltaïque : identification des bâtiments mobilisables pour la production d'électricité photovoltaïque.

Résultat 2010-2020 :

2020 : étude du potentiel de développement d'une filière biomasse sur le périmètre de captage (AAC) de Plobsheim.

Résultats 2021-2022 :

- Expérimentation de couverts d'interculture à vocation énergétique
- 4 sessions de formation au photovoltaïque sur toiture dans le Bas-Rhin en 2021 : 65 agriculteurs formés dont 6 de l'EMS
- Réunion d'information sur l'EMS « photovoltaïque » en 2022 : 15 participants
- 2 études de faisabilité photovoltaïque
- Etude du potentiel de méthanisation

ACTION 18 : Etudier les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées en agriculture

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

Objectifs :

- Améliorer la gestion des systèmes d'irrigation agricoles, sans prélèvement supplémentaire dans la nappe, par la réutilisation des eaux usées traitées.
- Optimiser le petit cycle de l'eau.

Contexte :

Dans un contexte de changement climatique, la préservation de la ressource en eau devient un enjeu majeur. Le Plan Climat, adopté par l'Eurométropole de Strasbourg, prévoit une diminution de 20% des prélèvements dans la nappe phréatique à l'échelle du territoire à échéance 2030. Cet objectif va encourager les acteurs concernés à trouver des solutions alternatives afin de maintenir et d'adapter les usages, qu'ils soient à des fins de potabilisation, industrielles ou agricoles. La réutilisation des eaux usées traitées (ou REUT) est un des leviers pour atteindre cet objectif. Sous l'impulsion de la réglementation et des premiers retours d'expérience, de nombreux projets ont été mis en place en France ces dernières années, dont certains concernent l'irrigation agricole.

Méthode :

L'Eurométropole de Strasbourg pilote le projet CIRCEAUX (2019-2021), dont le but est d'étudier la faisabilité de mise en place de projets d'économie circulaire liées à l'eau sur le territoire :

- diagnostic territorial avec caractérisation des sources d'eaux usées pouvant être réutilisées et identification des usages potentiels (industriels, golfs, arrosage espaces verts, irrigation agricole, nettoyage urbain, etc.),
- analyse multicritère de la faisabilité et pertinence de mener tel ou tel projet (accessibilité/proximité de la ressource en eaux usées traitées, infrastructures à construire, traitement supplémentaire pour répondre aux niveaux de qualité réglementaires, acceptabilité, etc).

Il s'agira notamment d'identifier :

- les exploitants irrigants du territoire, situés notamment à proximité des sources d'eaux usées traitées, et les sensibiliser au sujet de la REUT ;
- les exploitations souhaitant développer l'irrigation ou ayant des difficultés d'accès à une ressource en eau pour irriguer ;
- les besoins en volume et en qualité, ainsi que les périodes d'irrigation pour chaque type de culture ;
- les retours d'expérience français sur la réutilisation des eaux dans l'agriculture ;
- les perspectives d'évolution de l'agriculture et ses besoins en eau dans les années à venir ;
- des sources de financement pour de potentiels projets.

Résultats 2021-2022 :

- Secteur La Wantzenau : zone agricole trop éloignée et nécessitant de traverser réserve naturelle, usage non retenu
- Secteur Achenheim : 363 ha actuellement non irrigués, 25 exploitants à intéresser avec une 1ere réunion de sensibilisation début 2022
- Secteur STEP Sud : priorisation des scénarios de proximité de la STEP concernant les usagers agricoles uniquement).

Soutenir la structuration des filières de proximité pour un territoire plus résilient

AXE 6 : Développer les circuits courts pour consolider les débouchés locaux des producteurs du territoire et d'Alsace

ACTION 19 : Accompagner les projets individuels de vente directe du producteur au consommateur et des projets de transformation

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

- Assurer la viabilité des projets des producteurs.
- 8 accompagnements par an en moyenne.

Méthode :

- Réalisation des études de faisabilité économique et technique.
- Mise en place et suivi de plans de maîtrise sanitaire.
- Accompagnement au développement du numérique (dispositif BEECOME) et du plan de communication.

Résultats 2010-2020 :

- 24 producteurs accompagnés sur la période 2010/2018.
- 20 points de vente à la ferme en 2012 dont 3 AB.
- 37 points de vente à la ferme en 2019 dont 10 AB.

Résultats 2021-2022 :

27 producteurs accompagnés

ACTION 20 : Développer la vente directe du producteur au consommateur par un maillage des points de distribution

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

- Parfaire le maillage territoire en points de vente et distribution directes de produits locaux pour assurer un débouché à tout producteur souhaitant développer la vente directe ainsi qu'un accès aisé aux produits locaux pour tous les consommateurs.
- Veiller à assurer la cohérence entre la production locale et la distribution dans l'Eurométropole et les régions rurales voisines, en privilégiant les jeunes producteurs installés.

Méthode :

- S'agissant du débouché : évaluation du potentiel de la demande et identification des lieux susceptibles d'accueillir un point de distribution ou vente de produits locaux, qu'il s'agisse du domaine public (marchés alimentaires de la ville de Strasbourg et des communes de l'Eurométropole, projet de halle du MIN, autres espaces publics) et domaine privé (entreprises, zones d'activité).
- S'agissant de l'offre : appel à candidature auprès des producteurs de l'Eurométropole, mais aussi du département, réflexion sur les modalités d'une réponse collective des producteurs.

Résultats 2010-2020 :

- Charte des producteurs des marchés de la Ville de Strasbourg finalisée en 2011 ; bilan du dispositif en 2018 jugé non satisfaisant au regard de la faible adhésion des producteurs.
- Doublement du nombre de points de distribution de paniers entre 2012 et 2014 sur l'Eurométropole pour rester à un niveau constant depuis. En 2019 : 20 producteurs distribuent des paniers sur 89 sites EMS à l'occasion de 113 créneaux horaires sur la semaine.
- Marchés (données 2016) : 41 marchés alimentaires hebdomadaires sur l'Eurométropole dont 20 à Strasbourg avec 70 producteurs présents (fruits et légumes en majorité).

Résultats 2021-2022 :

- Ouverture de la Halle du MIN
- Lancement de l'ordonnance verte : 22 500 paniers bios pour 800 femmes enceintes pour une période de 1 an
- Accompagnement au lancement d'un marché de plein vent sur le secteur Citadelle par l'association PROTOTIP

ACTION 21 : Accompagner les projets collectifs de vente directe ou transformation

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectif :

- Susciter et accompagner les projets collectifs pour garantir leur viabilité et offrir au consommateur une large gamme de produits locaux en un même lieu.
- 2023 ouverture de KOOMA (magasin de producteurs, épicerie et restaurant bios) à la Manufacture des tabacs

Méthode :

- Identification de lieux propices à l'implantation de projets collectifs de vente directe (dans le cadre des projets urbains ou sur les communes de l'Eurométropole).
- Mobilisation des producteurs via un appel à candidature.
- Réalisation des études de faisabilité.
- Animation des collectifs.

Résultats 2010-2020 :

- 2013 ouverture de Hop'là avec une 20aine de coopérateurs et une 50aine de producteurs impliqués.
- 2014 ouverture de la Nouvelle Douane avec 22 associés et une 60aine de producteurs impliqués.

Résultats 2021-2022 :

- Mars 2021 ouverture de Sillon dans la zone commerciale Nord
- Financement France Relance pour Sillon et Kooma (magasins de producteurs)

ACTION 22 : Faciliter l'accès des produits locaux au centre-ville de Strasbourg

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

- Optimiser la logistique, le transport des produits locaux pour réduire les émissions de GES (dernier km) et anticiper la mise en place des Zones à Faible Emission.
- Réduire les flux individuels.

Méthode :

Lancer la réflexion (interne à l'Eurométropole et avec des acteurs comme le MIN).

Résultats 2021-2022 :

- Zone à Faibles Emissions mobilité : dérogation de 3 ans pour la distribution de denrées alimentaires en circuits courts et pour certains véhicules spécifiques dont les véhicules frigorifiques.
- Lancement d'une étude logistique mutualisée pour l'approvisionnement des magasins de producteurs.

ACTION 23 : Développer des capacités d'achats groupés des collecteurs locaux de denrées alimentaires à visée de distribution aux plus démunis

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectif :

L'approvisionnement des lieux d'aide alimentaire doit pouvoir être sécurisé et orienté vers produits locaux, biologiques, frais et de qualité.

Contexte :

L'approvisionnement des points de distribution alimentaire (via les 3 grands collecteurs que sont la Banque alimentaire, le secours populaire et les restaurants du cœur) dépend d'un système d'achats par le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) abondé par des fonds gouvernementaux. Sur la période 2014-2020, la dotation française était de 587,39 millions d'euros. Elle sera augmentée d'environ 48% pour la période 2021/27. Les denrées sont achetées via des marchés publics pilotés par France-Agrimer. Mais, plusieurs difficultés entourent ces financements et modes d'approvisionnement (approvisionnement local en produits brut impossible, qualité médiocre des produits achetés et pratiques parfois frauduleuses). En outre, pour la première fois dans leur histoire, les collecteurs d'aide alimentaire ont dû acheter des denrées directement en raison des ruptures de livraison durant la crise sanitaire.

Méthode :

- En fonction des besoins, identifier l'offre locale existante pouvant y répondre.
- Etudier l'opportunité de développer les paniers solidaires.
- Etudier l'opportunité de mise en place d'une sécurité sociale alimentaire.
- Sur la base de l'offre locale existante, développer les liens entre les 3 collecteurs associatifs et les interprofessions agricoles et autres acteurs des filières agricoles.
- Associer dans un second temps les industries agro-alimentaires locales.

Résultats 2021-2022 :

- Diagnostic de l'aide alimentaire sur Strasbourg : 25 associations consultées / 45 identifiées.
- Implantation de SOLAAL en Alsace et signature d'un partenariat avec le MIN.

| |
|---|
| AXE 7 : Développer la part des produits locaux dans les circuits de proximité pour consolider les débouchés locaux des producteurs du territoire et d'Alsace |
|---|

ACTION 24 : Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration scolaire

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

- Au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio ou en conversion (EGALIM)
- Augmenter la part de produits locaux et bio dans l'approvisionnement de la restauration scolaire

Contexte Ville de Strasbourg :

- 13 000 repas/jour pour les restaurants scolaires de Strasbourg et 260 repas/jour en structures petites enfance (base livraison des repas via le marché actuel en liaison froide)
- Cahier des charges pour la période 2017/2021 : 30% de produits bio issus de préférence des circuits de proximité en scolaire et 40 % pour la petite enfance (en nombre de composantes, ce qui représente à ce jour 18,6% de bio en valeur achats soit 13,6% en bio local), une liste de produits bio obligatoirement issus de filières de proximité (carottes, céleri, tomates en été, choux, pommes, yaourt nature), des fruits et légumes de saison, des produits équitables, des produits labellisés, une démarche de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Délibération du 14/12/2020 : marché public pour une période transitoire prévoyant
 - de renforcer la part des produits locaux et bio, à minima 30% en valeur achat de produits locaux (Alsace) et 30% en valeur achat de produits bio (National) dont 2/3 en bio local (Grand Est),
 - d'intégrer davantage de produits labellisés et équitables en adéquation avec les prescriptions de la Loi EGalim (minimum 20% en valeur achat),
 - de renforcer la notion de bien-être animal.

Contexte EMS

- Les 32 communes de l'Eurométropole représentent environ 10 000 repas servis par jours dans 74 établissements maternelles et 61 établissements primaires.
- La totalité des contrats sont en délégation de service publique avec appel d'offre (68%) et en convention et contrats privé (32%), il n'y a pas de régie.

Méthode :

- Pour la Ville de Strasbourg : aide à la rédaction du cahier des charges du marché public et accompagnement de l'AMO visant à redéfinir l'organisation de la restauration scolaire.
- Réaliser un diagnostic auprès des 32 communes afin d'avoir un état des lieux de l'offre de restauration scolaire du territoire et mesurer le niveau de réalisation des objectifs EGalim
- Proposer un accompagnement aux communes dans la rédaction de leur cahier des charges de marchés public
- Accompagner les prestataires sélectionnés au repérage des producteurs-fournisseurs locaux.

Résultats 2010-2020 pour les restaurants scolaires et structure petite enfance de la Ville de Strasbourg :

- 2014 : 214 tonnes de produits bio dont 65% d'origine locale.
- 2015 : 248 tonnes de produits bio dont 55.3% d'origine locale.
- 2017 : 232 tonnes de produits bio dont 59.5% d'origine locale.
- 2018 : 208 tonnes de produits bio dont 56 % d'origine locale ; la diminution s'explique le nivellement en 2017 du marché à 30% de bio sur tous les restaurants (non plus 40% sur certains et 20% sur d'autres) et la sécheresse en 2018 qui réduit l'offre locale de certains produits, notamment les pommes.

Résultats 2021-2022 :

- Recours par la ville de Strasbourg à une AMO sur 3,5 ans pour repenser et définir l'organisation de la restauration scolaire à Strasbourg ; réalisation du diagnostic.
- Diagnostic des modalités de restauration scolaire dans les 32 autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg (nombre de repas, type de contrat, date de renouvellement, identité du prestataire...) et proposition d'accompagnement à la rédaction de leur cahier des charges. Appui réalisé auprès des communes de Hoenheim, Mundolsheim et Ostwald.
- Webinaire de sensibilisation aux réglementations EGalim et Climat et Résilience à destination des communes

ACTION 25 : Inciter la restauration collective à augmenter sa part d'approvisionnement bio et local

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

- Pour la restauration collective publique : 50% de produits durables et de qualité en 2022 dont 20% de produits bio ou en conversion (EGALIM).
- Augmenter la part de produits locaux et bio dans l'approvisionnement de la restauration collective.

Contexte :

- Réalisation par la Direction régionale agriculture alimentation forêt d'une enquête sur la restauration collective publique : état zéro au regard des obligations de la loi EGALIM (AB/SIQO/HVE) et évaluation de l'approvisionnement local ; résultats attendus pour la fin de l'année.
- Aucune donnée disponible pour la restauration collective privée.

Méthode :

- Appui à la demande des donneurs d'ordre
- Aide apportée au prestataire sélectionné par ces donneurs d'ordres pour le repérage des producteurs fournisseurs.
- Organisation d'un AMI visant à sélectionner et accompagner (à partir de 2024 à raison de 20j/an) 5 structures telles que les foyers d'accueil, les centres sociaux culturels et les entreprises, à l'élaboration de leur cahier des charges du marché d'approvisionnement de leur restaurant.

Résultats 2021-2022 :

- Réalisation d'entretiens avec les prestataires de restauration pour le repérage des producteurs fournisseurs

ACTION 26 : Renforcer la place des produits bio et locaux dans l'approvisionnement des cuisines centrales des sociétés de restauration

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs :

- Augmenter la part de produits locaux et bio dans l'approvisionnement de la restauration collective.

Méthode :

- Rencontrer les sociétés de restauration ayant des cuisines centrales sur le territoire (Alsacienne, API, Poivre-sel et Bout 'chou) pour évaluer leurs besoins et développer leurs capacités d'approvisionnement local.
- Identifier les acteurs des filières (IFLA, Alsace Volaille, Alsace qualité...) et les acteurs de la distribution (Solibio, coopératives de Hoerd ou Sélestat...) pour organiser et consolider avec eux l'offre en produits locaux et bio.

Résultats 2021-2022 :

- Signature des conventions de partenariat avec les sociétés de restauration collective prestataires (Alsacienne de restauration et API), accompagnement au sourcing des produits locaux et formation des encadrants

ACTION 27 : Consolider les outils de transformation et renforcer le lien avec les IAA pour répondre aux besoins du territoire

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectif :

- Développer les débouchés pour les producteurs en augmentant la part d'approvisionnement local dans les IAA.
- Répondre à la demande d'approvisionnement en produits locaux et bio locaux des acteurs privés.

Enquête sur l'approvisionnement local des entreprises agroalimentaires alsaciennes réalisée par Alsace qualité et l'ARIA en 2019 :

- 47 réponses sur 146 destinataires.
- 87 % utilisent des produits locaux dont principalement : blé, farine, sucre, légumes, fruits et porc.
- 66 % souhaitent développer leur approvisionnement local notamment en : fruits, légumes, blé, sucre et viande de bœuf
- Freins : prix, produit non disponible et qualité.

Méthode :

- Evaluer l'intérêt de compléter l'état des lieux relatif aux outils de transformation et à la situation des IAA du territoire.
- Identifier les partenaires et définir les actions à conduire pour renforcer ces outils afin de développer leur approvisionnement local et bio.
- Accompagner la structuration de filières de proximité.

Résultats 2021-2022 :

- Financement France Relance pour Les Retoqués, Solibio et la reprise de Sodicro devenu Manufacture (collecteurs/transformateurs)
- Etude d'opportunité sur la transformation de légumes en Alsace :
 - 2^{ème} gamme – Conserves : intérêt à développer des outils pour la prestation de services aux producteurs et la valorisation des pertes et invendus.
 - 4^{ème} et 5^{ème} gammes – Légumerie : outils existants sur le territoire qui ont une marge de développement et une demande de la restauration scolaire qui a tendance à stagner.
- Accompagnement de structuration de filières (chanvre graine et biosourcé, légumineuses).

Recréer le lien entre les agriculteurs et les consommateurs

AXE 8 : Connaître et promouvoir l'agriculture

ACTION 28 : Valoriser les connaissances relatives à l'agriculture sur Strasbourg Eurométropole

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Méthode :

Exploitation courante de l'ensemble des données et mises à jour.

Résultats 2010-2020 :

- 2011 : Les objectifs de l'observatoire ont été identifiés, les données internes (Strasbourg Eurométropole /CAA) existantes ont été recensées, les données issues des déclarations à la politique agricole commune (PAC) ont été acquises, les indicateurs ont été définis, les missions ont été réparties (Strasbourg Eurométropole /foncier et CAA/exploitations agricoles).
- 2013 : La convention de co-production de la base de données des bâtiments et exploitations agricoles (BD BEA) et de partage des données a été signée ; une première version de cette BD BEA a été réalisée.

Résultats 2021-2022 :

- Lancement de la coopération décentralisée avec Kampala (Ouganda) sur la question de l'agriculture urbaine.

ACTION 29 : Communiquer sur l'agriculture auprès des communes et des habitants

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA, BGE

Objectif :

Faire connaître l'agriculture du territoire et communiquer positivement auprès des communes et des habitants

Méthode :

- Elaboration de la stratégie de communication : cibles, messages et médias
- Communication régulière dans différents médias

Résultats 2021-2022 :

- Table ronde "Souveraineté Alimentaire...Et si nous retrouvions la maîtrise de notre assiette ?" (avec « Les greniers d'Abondance »). Lundi 16 mai 2022 à la MISHA– 30 participants, dans le cadre des 48h de l'agriculture urbaine à Strasbourg,
- Balade « la ceinture verte racontée par ses sols » (Robertsau – fil directeur « dimension nourricière ») le 18 septembre 2022 ; 36 participants. Organisé par SOLenVILLE / ZAEU
- Ciné débat "Que vivent les sols ! Une solution à la crise climatique" le 1er décembre 2022 à l'UGC de Strasbourg (support : film "mission régénération") ; 160 participants. Organisé par EMS, SOLenVILLE / ZAEU et CAUE.

ACTION 30 : Assurer la promotion des produits locaux et l'information des consommateurs

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectif :

- Sensibiliser pour construire des habitudes de consommation de produits locaux et bio en circuits courts.
- Promouvoir les produits locaux et les circuits courts.
- Informer sur les lieux de vente en circuits courts du territoire.

Méthode :

- Recensement des points de vente de produits locaux et mise à disposition de l'information (plaquette, site internet).
- Participation à diverses manifestations sous la forme d'un stand « Mangeons local » appuyé sur un réseau de producteurs de l'Eurométropole.
- Utiliser l'ensemble des outils de communication (magazines, réseaux sociaux...) pour véhiculer le message « mangeons local ».

Résultats 2010-2020 :

- Plaquettes sur la vente à la ferme et la distribution de paniers : 1^{ère} édition en 2012 et mise à jour tous les 2 ans puis tous les ans.
- Création du visuel « Mangeons local » en 2019.
- Participation aux 48 h de l'agriculture urbaine en 2020 via un stand de sensibilisation à la consommation locale et la présence de 2 producteurs témoins.

Résultats 2021-2022 :

- Stand Producteurs/Mangeons local aux 48 h de l'agriculture urbaine.
- Plus grand show de fruits et légumes en France organisé par l'interprofession en septembre 2022.
- 6 animations autour de l'agriculture à l'occasion des premiers rendez-vous de l'alimentation en 2022
- Etude NAsTras sur la plus-value des outils numériques dans la mise en relation des producteurs avec les consommateurs.

ACTION 31 : Organiser une manifestation événementielle annuelle : le Tour des Fermes

Pilotage : CAA

Partenaires : Ville et Eurométropole de Strasbourg, BGE

Objectifs :

- Favoriser les échanges, améliorer la compréhension et la confiance mutuelle entre les agriculteurs et citoyens.
- Faire découvrir aux plus jeunes le monde rural de façon ludique : un parcours à pied ou vélo reliant plusieurs fermes prêtes à accueillir les familles et visiteurs.
- Présenter une agriculture dynamique et des agriculteurs ouverts aux préoccupations de leurs concitoyens.
- Construire des habitudes de consommation de produits locaux et bio en circuits courts.

Résultats 2010-2020 :

- Ferme en Ville : 4 éditions entre 2010 et 2016, 1000 scolaires accueillis.
- Tour des Fermes : 6 éditions entre 2011 et 2019, 2 à 3 000 visiteurs en moyenne par opération.

Résultats 2021-2022 :

- 7^{ème} édition associant 6 fermes de Strasbourg, Ostwald, Lingolsheim
- 8^{ème} édition associant 6 fermes de Eckwersheim, Vendenheim, Lampertheim

ACTION 32 : Organiser une journée d'information à destination des agriculteurs du territoire

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs : Favoriser les échanges, améliorer les connaissances des agriculteurs.

Méthode :

Organisation de temps de sensibilisation sur diverses thématiques :

- promotion des techniques agro-écologiques (non-labour, couverture permanente du sol, semis direct, introduction de prairies temporaires dans les rotations, etc.) par des tours de plaines
- sensibilisation aux tendances de consommation par des tables rondes et échanges avec les consommateurs, les entreprises locales

Résultats 2010-2020 :

23 octobre 2019 : journée d'information sur le thème de l'agro-écologie et la vie du sol à destination des agriculteurs du territoire

ACTION Transversale - 33 : Zones d'Activité Agricole

Pilotage : Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : Communes, CAA et BGE

Objectifs :

- Préserver le foncier agricole,
- Construire un projet agricole par l'ajustement des cultures et pratiques aux besoins alimentaire du territoire,
- Développer une trame verte et des cheminements propices à une meilleure cohabitation entre agriculteurs et riverains.
- Améliorer la fonctionnalité du parcellaire agricole.
- Tester de nouvelles façons d'accélérer la transition agricole et renforcer nos outils sur le modèle des zones d'activité classiques.

Périmètres prioritaires :

- PANA à Holtzheim (24ha)
- Mélanie, Strasbourg-Robertsau (25ha),
- Fontaine sur les communes de Souffelweyersheim, Hoenheim, Bischheim (139ha)
- Baggersee à Illkirch Graffenstaden (20ha)

Méthode :

1. Réunion de cadrage avec les élus du secteur (COFIL sectoriel) : expression des attentes et intentions, partage méthodologique
2. Diagnostic foncier et agricole
3. Réunion collective d'échange avec les agriculteurs présents sur le secteur
4. Entretiens individuels avec chacun des agriculteurs pour d'abord comprendre leur fonctionnement et leurs projets de développement, pour ensuite déterminer avec eux les moyens de cette transition agricole
5. Plan d'actions
6. Information/concertation publique

Résultats 2021-2022 :

- PANA à Holtzheim : réalisation des analyses de sol et d'eau et des études de calibrage du puits et de raccordement électrique préalables au développement d'un projet de maraichage bio via notamment l'installation d'un jeune agriculteur.
- Mélanie, Strasbourg-Robertsau : étapes 1/2/3/4
- Fontaine : étapes 1/2/3

Signature le :

18 JUIN 2023

Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg



Julien SCHARSCH
Administrateur de Bio Grand Est



Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg



Denis RAMSPACHER
Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace



**Annexe : Evaluation de l'impact territorial des actions conduites
au titre du programme agricole 2021/2022**

| Actions | Indicateurs | Fréquence | Sources |
|------------|---|------------|-----------------------|
| 1 et 2 | SAU (somme des déclarations PAC) | annuel | CAA/EMS |
| 1 et 2 | Évolution des surfaces A, N et des surfaces urbanisables (PLUI) | 6 ans | EMS |
| 1 et 2 | Évolution des surfaces agricoles consommées pour des projets urbains (projets réalisés) | 3 ans | EMS |
| 3 et 4 | Nombre et surfaces de baux ruraux à clauses environnementales sur EMS et AAC Plobsheim | annuel | EMS/VDS communes |
| 5 | Nombre de jeunes agriculteurs installés | 3 ans | CAA |
| 6 | PSE : Nombre d'agriculteurs impliqués, surfaces correspondantes et montants financiers mobilisés. | annuel | EMS |
| 7 | Linéaires environnementaux créés dans le cadre des travaux connexes liés aux AFAFE | 6 ans | CAA |
| 8 | AB : Evolution des surfaces dédiées à l'agriculture biologique | annuel | BGE |
| 8 | AB : nombre d'agriculteurs certifiés et en conversion | annuel | BGE |
| 9 | Evolution des surfaces concernées par des productions légumières, fruitières et légumineuses | 3 ou 6 ans | CAA |
| 10 | Evolution du linéaire de cours d'eau par reméandrage | 3 ou 6 ans | EMS |
| 10 | Evolution des surfaces de zones d'expansion des crues | 3 ou 6 ans | EMS |
| 11 | Linéaire de ZNT élargies de manière contractuelle | 3 ans | CAA (Communes) |
| 12 | Superficies concernées par des cultures BNI | 3 ans | CAA/EMS |
| 13 | Superficies d'assolements concertés | annuel | CAA |
| 13 | Nombre et linéaire de dispositifs d'hydraulique douce | annuel | EMS |
| 14 | Nombre d'exploitations engagées dans une certification environnementale ou SIQO | 3 ans | CAA |
| 14 | Surfaces concernées par une certification environnementale ou SIQO | 3 ans | CAA |
| 15 | Surfaces éco-pâturées | 3 ans | EMS |
| 15 | Part des surfaces éco-pâturée confiées à des agriculteurs | 3 ans | EMS |
| 19, 20, 21 | Nombre de points de vente et distribution de produits locaux (vente à la ferme, libre cueillette, magasin de producteurs, distributeurs automatiques, paniers...) | 2 ans | CAA |
| 19 | Nombre de producteurs en vente directe sur l'EMS | 2 ans | CAA |
| 20 | Nombre de producteurs en vente directe sur les marchés | 2 ans | Communes |
| 23 | Part d'achat de produits locaux dans l'approvisionnement des collecteurs de denrées alimentaires (aide alimentaire) | 2 ans | Banque alimentaire |
| 24, 25, 26 | Part du bio dans l'approvisionnement des restaurants scolaires (en valeur d'achat / euros) | 2 ans | selon donneur d'ordre |
| 24, 25, 26 | Part des produits locaux dans l'approvisionnement des restaurants scolaires (en valeur d'achat / euros) | 2 ans | selon donneur d'ordre |

Annexe : GLOSSAIRE

A : agricole (zonage PLUi)
AAC : Aire d'Alimentation de Captage
AB : Agriculture Biologique
ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise
AERM : Agence de l'Eau Rhin Meuse
AFAFE : Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
BD BEA : Base De Données Des Bâtiments et Exploitations Agricoles
BGE : Bio en Grand Est
BRCE : Bail Rural à Clause Environnementale
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
CAA : Chambre d'Agriculture d'Alsace
CIRCEAUX : développement de méthodes d'évaluation de projets d'économie CIRCulaire des EAUX usées traitées à l'échelle territoriale
CIVE : Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétiques
EGalim : loi est issue des États Généraux de l'alimentation
EMS : Eurométropole de Strasbourg
EPAF : Etudes Préalables d'Aménagement Foncier
ERC : Eviter, Réduire, Compenser
ERMES : Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines
GES : Gaz à Effet de Serre
FEAD : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis
ha : hectare
HVE : Haute Valeur Environnementale
IAA : Industries Agro-Alimentaires
JA67 : Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin
MIN : Marché d'Intérêt National
MSA : Mutualité Sociale Agricole
N : naturel (zonage PLUi)
ORE : Obligation Réelle Environnementale
PAC : Politique Agricole Commune
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PSE : Paiement pour Services Environnementaux
REUT : Réutilisation des Eaux Usées Traitées
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU : Surface Agricole Utile
SIQO : Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine
TVB : Trame Verte et Bleue
VDS : Ville De Strasbourg
VLIO : Voie de Liaison Intercommunale de l'Ouest
ZNT : Zones de Non Traitement

